

LES RÔLES DE CHACUN·E DANS LES ACTIONS PARTICIPATIVES



OBJECTIFS

- Identifier les différentes postures possibles des animateur·rices à partir des pratiques des participant·e·s.
- Identifier le fait que ces postures peuvent évoluer en fonction des contextes et des groupes.
- Identifier que des rôles peuvent être partagés avec les membres du collectif.



MATÉRIEL

4 affiches que l'on positionne dans la salle : « les animateur·rices » / « les leaders communautaires » / « les coordinateur·rices de projets » / « les membres de la communauté » (Ces intitulés peuvent être adaptés en fonction du contexte, on peut également en ajouter certains : par exemple, distinguer « animateur·ice·s centraux » et « animateur·ice·s endogènes », ou « bénévoles » et « salarié·e·s »...).



DURÉE

30 à 45 minutes, en fonction du nombre de participant·e·s.



DÉROULÉ

Le formateur ou la formatrice présente les objectifs de cette séquence : réfléchir aux rôles de chacun·e dans les processus participatifs, en fonction de sa pratique. Le formateur ou la formatrice va poser une série de questions. A chaque fois, les participant·e·s vont se positionner sous l'affiche qui leur paraît la plus pertinente. Il est possible que dans certains cas, plusieurs réponses leur semblent pertinentes : dans ce cas, les personnes sont invitées à

choisir une affiche pour laquelle elles ont un exemple concret issu de leur pratique à partager au groupe.

Après chaque question, lorsque tout le monde est positionné, le formateur ou la formatrice demande aux participant-e-s qui le souhaitent d'explicitier leur choix, et de donner des exemples issus de leur pratique.

Les questions du débat :

1. Qui peut initier une action participative ?
2. Qui définit le contenu de l'action participative ?
3. Qui est responsable de mobiliser des participant-e-s pour une activité participative ?
4. Qui régule les relations de pouvoir au sein d'un collectif qui mène une action participative ?
5. Qui est responsable de la bonne marche de l'action participative ?

Éléments pour le debrief

1. Qui peut initier une action participative ? Les actions participatives peuvent être proposées/initiées par différentes personnes. On a souvent la représentation idéale de l'action initiée directement par un collectif local, mais l'observation des dynamiques d'action participative montre qu'il faut souvent un déclencheur extérieur. Ce déclencheur peut être la proposition d'un animateur-riche, d'une équipe projet, ou bien à l'initiative des acteurs-rices locaux-ales. Ce qui va être important, c'est ce qui va se passer par la suite.
2. Qui définit le contenu de l'action participative ? Si l'action peut être initiée par des personnes extérieures à un collectif local, en revanche, il est essentiel que ce soit le collectif lui-même qui définisse le contenu de l'action. Les animateur-rices et équipe projet peuvent soutenir le collectif dans sa réflexion (par exemple, par un atelier vision ou un atelier photolangage «envie d'action»), mais ne peuvent pas définir eux-mêmes le contenu de l'action.
3. Qui est responsable de mobiliser des participant-e-s à une activité participative ? La mobilisation des participant-e-s peut être une responsabilité partagée par tou-te-s ! Cela dépend également du contexte et du collectif : est-ce que les participant-e-s se connaissent déjà bien entre eux ou non ? Est-ce qu'elles et ils ont l'habitude de monter des actions ensemble ou non ? Cela peut jouer sur la nécessité, ou non, pour les animateur-rices, de mobiliser régulièrement les participant-e-s.
4. Qui régule les relations de pouvoir au sein d'un collectif qui mène une action participative ? La responsabilité de la régulation des relations de pouvoir au sein du collectif est une responsabilité qui peut tout à fait être partagée. Les animateur-rices, de par leur formation, peuvent y prêter attention. Plus le collectif se connaît et a reçu des formations permettant de prendre conscience de ces rapports de pouvoir, plus cette responsabilité pourra être partagée.
5. Qui est responsable de la bonne marche de l'action participative ? Cette responsabilité est totalement partagée ! Les animateur-rices et les équipes projet ne peuvent en aucun cas être tenu-e-s pour uniques responsables de la bonne marche de l'action participative, cela dépend aussi du collectif. C'est ce qui invite à lâcher prise...